Envoyé en préfecture le 10/06/2026
Reçu en préfecture le 10/06/2026
Publié le
ID : 035-243500741-20260604-D_2026_59-DE

REDON Agglomération Bretagne Sud

N° 2026-59 **04/06/2026**

DECISION PRISE en APPLICATION de l'ARTICLE L 5211-10 du CODE GENERAL des COLLECTIVITES TERRITORIALES

Pôle : TRANSITION ECOLOGIQUE & CENTRALITES
Service :
Objet : Mise à disposition de la Maison Confluences (bureau RDC), maison éclusières Les Bateliers – 12 rue de l'Union à l'association Connexion Paysanne
Annexe : Convention de mise à disposition d'un bureau à la maison Confluences

Le Président de REDON Agglomération,

Depuis 2017, la Maison éclusière, située 12 rue de l'Union à Redon, est mise gracieusement à disposition des collectivités partenaires (les villes de Redon et de Saint-Nicolas-de-Redon et REDON Agglomération) par la région Bretagne via une convention d'occupation temporaire. Dénommée aujourd'hui la Maison Confluences, elle est un lieu d'information et de concertation pour les habitants et plus largement la société civile et rend lisible le projet Confluences 2030.

C'est aussi, un espace mis à disposition de ceux qui portent collectivement des initiatives et projets identifiés par les habitants. Plusieurs initiatives culturelles inscrites au programme des Confluences d'été ont été menées sur ce site et ont permis de porter un autre regard sur la ville et l'évolution des quartiers du port. Elle accueille depuis 2023 de manière permanente l'association Plum FM et, ponctuellement différentes associations du quartier et accueillis précédemment dans l'ancien musée de la batellerie.

La présente décision porte sur la mise à disposition du bureau situé en rez-de-chaussée de la Maison Confluences, à l'association Connexion Paysanne, du 01.07.2026 au 31.12.2026.

Connexion paysanne est une association de producteurs et consommateurs du pays de Redon, dédiée à la promotion de l'agriculture paysanne. Elle vend des produits paysans, gère un bar associatif, une bibliothèque et organise des évènements agriculturels. La présence de l'association au cœur de la Ville de Redon et du projet Confluences 2030 a pour objectif d'être plus visible et donc plus accessible au grand public. Dans une démarche de relier producteurs et consommateurs sur un lieu centralisateur et fédérateur du territoire, l'activité de l'association participe pleinement à la vocation de projet de proximité de Confluences 2030, au service des habitants et des acteurs socio-économiques du territoire.

VU les articles L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, portant la possibilité de déléguer certaines attributions au Président ;

VU la délibération n°2020_77 du 15 juillet 2020 portant délégation du Conseil Communautaire au Président ;

VU la délibération du CC 2020 200-DE du 10/10/2020 approuvant le plan guide d'aménagement et de programmation Confluences 2030 ;

Envoyé en préfecture le 10/06/2026
Reçu en préfecture le 10/06/2026
Publié le
ID : 035-243500741-20260604-D_2026_59-DE

VU la délibération du CC_2021_111 du 25/05/2021 approuvant le Pacte de gouvernance 2021-2026 du projet Confluences 2030 ;

VU Convention d'Occupation Temporaire pour la Maison des Bateliers à Redon signée entre REDON Agglomération et la région Bretagne le 21/02 /2024 ;

VU la décision n° D_2023_87 de mise à disposition de la maison Confluences entre REDON Agglomération et l'association Radio Plum FM du 14/04/2023 et la convention signée entre les deux parties, ainsi que ses avenants de prorogation ;

VU le projet de convention de mise à disposition d'un bureau de la maison Confluences à l'association Connexion Paysanne ;

CONSIDERANT que depuis 2017, la Maison éclusière, située 12 rue de l'Union à Redon, est mise gracieusement à disposition des collectivités partenaires (les villes de Redon et de Saint-Nicolas-de-Redon et REDON Agglomération) par la région Bretagne dans le cadre du projet urbain Confluences 2030 ;

CONSIDERANT que, dénommée aujourd'hui la Maison Confluences, elle est un lieu d'information et de concertation pour les habitants et plus largement la société civile et rend lisible le projet Confluences 2030. C'est aussi, un espace mis à disposition de ceux qui portent collectivement des initiatives et projets qui s'inscrivent dans la dynamique du projet. Sa situation privilégiée à l'épicentre du projet en fait désormais un lieu bien identifié par les habitants ;

CONSIDERANT que l'activité de Connexion Paysanne depuis avril 2024 est compatible avec la vie de la maison Confluences et les activités des autres occupants temporaires, notamment Plum FM ;

CONSIDERANT que l'activité de Connexion Paysanne participe pleinement à la vocation de projet de proximité de Confluences 2030, au service des habitants et des acteurs socio-économiques du territoire.

PAR CES MOTIFS
DECIDE

- **de signer la convention de mise à disposition d'un bureau de la Maison Confluences, ainsi que tout document afférent à cette décision.**

Jean-Francois MARY

Jean-François MARY
Président

REDON Agglomération Bretagne Sud
3 Charles Sillard
35605 REDON
Tél : 02 99 70 34 34